



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4289^e séance

Mercredi 7 mars 2001, à 18 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yel'chenko	(Ukraine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Sorcar
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Cherif

Ordre du jour

Lettre datée du 4 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/191)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 18 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 4 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/191)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Croatie, de la Grèce, de la Slovénie, de la Suède, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Yougoslavie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des Affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, S. E. M. Srgjan Kerim.

Sur l'invitation du Président, M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) prend place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Nesho (Albanie), M. Sotirov (Bulgarie), M. Šimonović (Croatie), M. Gounaris (Grèce), M. Petrič (Slovénie), M. Schori (Suède) et M. Mladenovic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point 2 de l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à la demande exprimée dans la lettre en date du 4 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'ex-République yougoslave de Macédoine (S/2001/191).

Je donne la parole au Ministre des Affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, M. Srgjan Kerim.

M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, tout d'abord, de dire combien je suis satisfait de voir le représentant de l'Ukraine présider cette réunion très importante du Conseil de sécurité, demandée par le Gouvernement de la République de Macédoine. Je voudrais également vous remercier de votre réaction rapide pour organiser cette séance.

Je suis ici pour informer le Conseil de l'évolution troublante de la situation à la frontière nord de la République de Macédoine. Ces dernières semaines, mon pays a eu à faire face à un problème très grave, causé par des groupes militants extrémistes non identifiés, stationnés sur la frontière nord de la République de Macédoine. Ces groupes ont occupé le village de Tanusevci et, depuis cette localité, ils ont continué à provoquer des incidents armés depuis un certain temps. Le 4 mars, trois soldats de l'armée macédonienne ont été tués.

Les extrémistes n'ont pas présenté leurs demandes ou leurs exigences. Ils détiennent consciemment la population albanaise locale en otage et, comme la zone frontale proche du Kosovo est habitée essentiellement par des Albanais de souche, ils perturbent également les relations interethniques de mon pays. Tanusevci est un avertissement sérieux que la zone frontalière de la Macédoine avec le Kosovo pourrait être constamment utilisée pour provoquer ce genre d'incidents, menaçant ainsi la paix, la sécurité et la stabilité de la Macédoine et de toute la région.

Le problème qui se pose à nous exige des mesures politiques, diplomatiques et en matière de sécurité. Le Gouvernement et le Président de la République de Macédoine entreprennent de nombreuses activités pour trouver une solution pacifique en étroite coopération avec la communauté internationale. Le gouvernement de coalition au pouvoir en Macédoine, y compris le Parti démocratique des Albanais, parle d'une seule voix et a condamné toutes les tentatives qui ont été faites pour troubler l'équilibre interethnique du pays. La République de Macédoine a eu face aux provocations une réponse dictée par l'impératif de sécurité et n'a réagi que lorsqu'elle a été provoquée. Le Gouvernement macédonien apprécie beaucoup les signes d'appui ferme reçus dans les déclarations faites par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général des Nations Unies, la Présidence de l'Union européenne, le Conseil de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et d'autres instances interna-

tionales. Les activités de la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans la phase initiale n'ont pas été aussi efficaces que nécessaire, causant ainsi des problèmes supplémentaires pour les opérations de nos forces de sécurité. Entre-temps, l'absence de coopération entre les forces de sécurité de la Macédoine et la KFOR ont été surmontées.

En vue de résoudre cette situation, le Gouvernement de la République de Macédoine a adopté un plan d'action. Les éléments essentiels de ce plan sont en fait des mesures préventives contre le débordement du conflit des deux côtés de la frontière. Le plan d'action propose : la pleine application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité; l'établissement immédiat d'une zone de sécurité terrestre sur le côté kosovar le long de la frontière du Kosovo avec la Macédoine et la Yougoslavie, par la KFOR et par les pays qui sont décidés à apporter leur contribution si nécessaire; la mise en place de mesures urgentes par la KFOR pour l'application stricte des dispositions relatives aux mouvements des formations militaires et paramilitaires, aux livraisons d'armes et à l'interdiction de circulation et de rassemblement de groupes nombreux dans la zone de sécurité terrestre; le renforcement de la coordination permanente et des activités entre les forces armées de la République de Macédoine et la KFOR, afin de faire face à la situation de conflit qui existe dans la zone frontalière, désarmer les groupes paramilitaires extrémistes et de les déférer à la justice; la création de conditions permettant aux habitants du village de Tanusevci de rentrer chez eux.

Le plan d'action propose également le renforcement des mesures existantes et la prise de mesures supplémentaires par le Gouvernement macédonien le long de la frontière, afin de prévenir un débordement du conflit, notamment en renforçant le contrôle de la police avec de nouvelles unités de police frontalière.

La gravité du problème que je viens de présenter et le moment où il intervient exigent que nous agissions de façon préventive. Cela signifie en l'occurrence que nous devons agir sans tarder. Nous pensons que ce plan peut aboutir et c'est la raison pour laquelle nous le soumettons au Conseil de sécurité.

Au cours de la dernière décennie, la Macédoine s'est affirmée comme un facteur de stabilité dans la région en dépit des défis créés par la crise régionale. Aujourd'hui qu'une nouvelle page est en train d'être écrite dans l'histoire de la région, le nouveau climat de

coopération et d'intégration régionale est de nouveau menacé. Cette nouvelle approche a été très bien articulée au sommet de Skopje des chefs d'État et de gouvernement de l'Europe du Sud-Est, au cours duquel les dirigeants des pays de la région se sont engagés à favoriser l'avènement d'une nouvelle ère de développement, de coopération et de stabilité dans leurs relations.

Dans ce contexte, la République de Macédoine a signé avec la République fédérale de Yougoslavie l'accord sur la démarcation de la frontière. Tous les pays de l'Europe du Sud-Est et l'ensemble de la communauté internationale ont fermement appuyé cet accord. Ils reconnaissent l'importante contribution qu'il apporte à la paix et à la stabilité régionales.

Mais il est évident qu'il existe des personnes et des forces dans les Balkans qui continuent de penser que le moment de créer de « grands États nationaux » et de tracer des frontières sur des bases ethniques n'est pas révolue. L'incident survenu à Tanusevci et dans la zone frontalière qui sépare la République de Macédoine du Kosovo doivent être interprétés dans ce contexte – un avertissement pour nous tous qui réagissons et nous opposons sans hésitation à ce genre d'action.

Le Conseil de sécurité doit savoir que l'incident de Tanusevci doit être examiné dans un contexte plus large. Il ne s'agit pas simplement de Tanusevci ou de la République de Macédoine. L'ensemble de la région des Balkans est concerné ainsi que sa transformation en une région pacifique, stable, démocratique et prospère au sein de l'Europe.

Certains affirment que la Macédoine est de nouveau soumise à un test, en particulier en ce qui concerne ses relations interethniques, qui constituent un élément vital de sa stabilité. Mais ils ne doivent pas oublier qu'en l'occurrence, la communauté internationale elle aussi fait face à un test majeur. Personne ne peut affirmer aujourd'hui avoir été pris par surprise. La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a été créée il y a près de 10 ans. Je puis assurer le Conseil que la Macédoine résistera à cette épreuve en ce moment difficile, en dépit du fait qu'un groupe de personnes – que l'on qualifie de combattants, d'extrémistes ou de terroristes – tente de prendre en otage non seulement la population locale albanaise, mais également les relations interethniques en Macédoine d'une façon générale.

Mais pour être réellement efficace, la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité doit être pleinement appliquée, et la KFOR doit agir sur la base de son mandat fondamental, en empêchant les effets de débordement et en assurant la sécurité de la frontière Nord de la Macédoine du côté du Kosovo. À cet égard, je suis heureux de prendre note des conclusions auxquelles le Conseil de l'Atlantique Nord est parvenu aujourd'hui sur des mesures à prendre en ce qui concerne mon pays.

Avant de terminer, je voudrais souligner de nouveau le rôle de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la KFOR au cours de la période à venir. Sous les regards – et les espoirs – de la population de la Macédoine se tournent vers la KFOR et les mesures qu'elle prendra. Il doit être clair qu'aujourd'hui, nous nous efforçons de défendre non seulement la stabilité de notre frontière Nord, mais également les valeurs que nous partageons avec les peuples des pays représentés ici - la paix, la liberté et la démocratie, dans un pays multiethnique et multiculturel tel que la République de Macédoine.

Je demande au Conseil de soutenir les mesures que nous proposons. Nous pouvons ainsi agir ensemble en réaffirmant les préalables à un développement pacifique et démocratique des Balkans, avec des frontières inviolables, stables et transparentes. L'appui du Conseil à la cause que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, au nom de la République de Macédoine, est aujourd'hui extrêmement important. Je suis convaincu que les efforts d'aujourd'hui et le message que le Conseil de sécurité transmettra serviront de base à l'adoption de mesures appropriées en vue de la stabilisation de la frontière Nord de mon pays, la République de Macédoine, au cours de la période à venir.

Je suis prêt à répondre à toutes les questions que les membres du Conseil voudraient me poser.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine de son importante déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères Kerim au Conseil de sécurité, même si j'aurais souhaité que cela se fasse dans des circonstances un peu plus heureuses. Il est utile de le voir ici présent avec nous et d'écouter son

avis sur la situation dans son pays et dans la zone frontalière.

Je ferai de brèves remarques, vu qu'il y a très peu de désaccords dans cette salle sur la façon responsable et prudente avec laquelle son gouvernement a fait face à la violence dans la partie Nord de son pays, la nécessité de voir ces violences cesser et le désir du Conseil de soutenir d'autres mesures susceptibles de régler le problème, dans le cadre du respect par son gouvernement de la primauté du droit.

Ma délégation est encouragée par le fait que la communauté internationale appuie son gouvernement pour faire face à ce problème, et nous reconnaissons le rôle important que jouent à cet égard l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne.

Il y a quelques jours, les membres du Conseil ont eu l'occasion d'entendre le Secrétaire général de l'OTAN Robertson, qui a souligné la difficulté à faire face aux problèmes de la région et qui nous a décrit certains des efforts entrepris par l'OTAN pour contribuer à améliorer la situation. Il n'est certainement pas facile de concilier les perceptions différentes et pas toujours rationnelles et fondées, sur le terrain, avec la nécessité d'agir comme l'exige la situation, et comme c'est le cas aujourd'hui.

Je crois savoir que le Ministre des affaires étrangères Kerim se rendra à Bruxelles à la fin de la semaine pour des discussions à l'OTAN et je suis sûr qu'il s'agira d'une visite fructueuse.

Comme l'indiquera clairement le Conseil dans la déclaration que le Président lira à la fin de cette séance, il existe une vive préoccupation face à la violence qui a débordé en Macédoine, et il existe un appui important aux efforts de son gouvernement, avec le soutien de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et d'autres, pour y faire face. Je voudrais demander au Ministre des affaires étrangères de bien vouloir transmettre à son gouvernement le message suivant : le Conseil de sécurité est conscient de la gravité du problème ainsi que de la prudence qui a caractérisé la réaction du gouvernement; il considère le pays comme un exemple de démocratie fondée sur la primauté du droit et la coopération interethnique; et l'Organisation des Nations Unies fera tout ce qu'elle pourra, en coopération avec d'autres organisations internationales, pour faire en sorte que ces acquis ne soient pas remis en cause.

M. Levitte (France) : Bienvenue dans la salle de notre Conseil au Ministre Kerim.

En complément de l'intervention que prononcera dans quelques minutes l'Ambassadeur de Suède, au nom de l'Union européenne, je souhaite faire quelques commentaires à titre national.

Notre Conseil, le Ministre l'a souligné, se réunit en sa présence au moment où de petits groupes armés provoquent, depuis plusieurs jours, des incidents graves à la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et la Macédoine. L'entreprise de déstabilisation que ces groupes ont engagée à l'échelle régionale doit être condamnée avec énergie. Les extrémistes doivent comprendre que la communauté internationale ne les laissera pas poursuivre leurs desseins. Il faut qu'ils soient isolés et que leurs actions soient stoppées. C'est bien ce que la KFOR a entrepris de faire avec détermination en se déployant jusqu'à la frontière et en coopérant plus étroitement avec la Macédoine.

La Macédoine est un élément essentiel de l'équilibre régional. Sa souveraineté, son intégrité territoriale doivent être respectées; ses frontières, confirmées par l'accord du 23 février, doivent être défendues; sa stabilité interne doit être préservée. Depuis son indépendance, avec sagesse, ses dirigeants ont mis en oeuvre une politique destinée à assurer une coexistence sereine entre toutes les communautés qui, ensemble, composent la Macédoine. Tout doit être fait pour maintenir l'harmonie au sein de cette société plurielle. Il s'agit là de l'avenir d'un pays, il s'agit aussi de l'avenir de toute l'Europe du Sud-Est. La France apporte un soutien résolu à la politique conduite avec constance et modération par toutes les autorités du pays en faveur d'une Macédoine pluraliste et démocratique, comme en faveur de la paix dans la région. Le Président Chirac l'a dit en recevant il y a quelques jours à Paris le Président Trajkovski et le Ministre Védrine le redira dans quelques jours à Skopje : dans l'épreuve, la France se tient avec fermeté aux côtés de la Macédoine.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Premièrement, je voudrais m'associer aux souhaits de bienvenue exprimés aujourd'hui à l'égard du Ministre des affaires étrangères de la Macédoine, M. Kerim, qui participe à cette séance.

Le Gouvernement russe condamne fermement l'aggravation de la situation provoquée par les extrémistes albanais armés dans la partie kosovare de la

frontière entre la Yougoslavie et la Macédoine, et à l'intérieur de la Macédoine. Nous appuyons pleinement les requêtes légitimes du Gouvernement de la Macédoine sur la nécessité de mettre un terme à ces provocations, qu'a évoquées en détail le Ministre de la Macédoine aujourd'hui. Nous sommes particulièrement préoccupés par les nouvelles informations indiquant que l'intensification marquée des activités des combattants albanais en Macédoine est coordonnée avec les activités terroristes au Kosovo et dans la vallée de Presevo. Il est temps que la communauté internationale tire les leçons de la triste expérience qui a consisté à aider et à encourager les éléments séparatistes des extrémistes albanais. Les événements récents montrent qu'ils ne sont pas intéressés par le dialogue et ont l'intention, par la provocation et l'intensification des tensions, de réaliser leurs objectifs nationalistes par la force. Les activités des combattants ont clairement pour but de déstabiliser la situation interne en Macédoine. Les extrémistes passent d'actes terroristes isolés à des tentatives d'engager des unités de l'armée et des forces de l'ordre de la Macédoine dans des actions à grande échelle en ayant recours à divers types d'armes.

Leur but est, comme par le passé, de provoquer une réaction disproportionnée en espérant que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) les protégera par la suite. Toutefois, nous voyons déjà les signes aujourd'hui que tous, aussi bien au sein de l'OTAN que dans le monde islamique, ont compris ce que font les provocateurs et se sont préparés à repousser leurs actions, qui causent d'énormes pertes pour les Balkans et qui violent les intérêts fondamentaux de tous les Albanais qui y vivent. Nous devons immédiatement mettre fin aux activités arbitraires des extrémistes, désarmer et dissoudre les groupes armés illégaux qui se trouvent encore au Kosovo, et isoler politiquement leurs dirigeants.

Le nationalisme croissant au Kosovo, l'escalade de la tension dans la vallée de Presevo où aujourd'hui encore un soldat yougoslave a été tué, et l'explosion de la violence dans le Nord de la Macédoine constituent, sans exagération, une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité dans toute la région des Balkans. La communauté internationale doit endiguer le terrorisme et la violence ethnique, et assurer le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États dans la région des Balkans.

Au plan pratique, cela signifie notamment qu'il est nécessaire pour la Force de paix au Kosovo

(KFOR), comme l'exige la résolution 1244 (1999), de fermer la portion kosovare de la frontière entre la Macédoine et la Yougoslavie pour endiguer le flux d'armes et de combattants provenant du Kosovo. Les armes, y compris l'artillerie lourde, qui sont utilisées pour saper la stabilité en Macédoine proviennent du Kosovo. En fait, le Secrétaire général de l'OTAN nous a confirmé ce fait hier lorsqu'il a rencontré les membres du Conseil de sécurité. Ainsi, nous récoltons les fruits de l'aide et de l'encouragement accordés à ceux qui violent de façon constante et flagrante l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité au Kosovo, bien que la Russie ait à plusieurs reprises demandé que l'on assure le strict respect de la résolution 1160 (1998).

Les dirigeants de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) doivent également prendre des mesures décisives en vue de mettre un terme aux activités illégales continues au Kosovo, qui visent à attiser le nationalisme, y compris les attaques – dont ont parlé des Albanais du Kosovo – contre l'accord sur la démarcation de la frontière entre la Yougoslavie et la Macédoine et contre l'intégrité territoriale de la Macédoine. La Mission d'administration des Nations Unies au Kosovo et la KFOR ont, tout particulièrement, la responsabilité de prévenir la propagation de l'extrémisme venant du Kosovo et de préserver la stabilité dans les Balkans, et le Conseil de sécurité doit accorder une plus grande attention aux questions portant sur le respect, par la présence internationale, du mandat qui lui a été confié.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères M. Kerim, qui nous a présenté un exposé sur la situation le long de la frontière entre la Macédoine et la Yougoslavie. Nous le remercions de cet exposé détaillé.

À l'instar des orateurs précédents, la délégation chinoise condamne les actes de violence provoqués par les extrémistes albanais. La Chine estime qu'à l'heure actuelle, la violence des extrémistes albanais s'est intensifiée et s'est propagée dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le long de la frontière avec le Kosovo. La Chine appuie la publication d'une déclaration du Président du Conseil de sécurité et est en faveur d'une réaction opportune du Conseil de sécurité visant à éviter que la situation ne devienne incontrôlable. Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine

pour protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale, et nous l'encourageons à chercher des moyens pacifiques de régler le différend.

La Chine espère également que tous les intéressés entreprendront des efforts politiques et diplomatiques pour parvenir rapidement à une solution négociée à ce conflit armé et pour rétablir la stabilité dans la région.

L'atténuation des tensions le long de la frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine est tributaire du règlement de la question du Kosovo. La Chine est d'avis que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) doivent prendre des mesures additionnelles pour mettre fin aux activités des extrémistes albanais du Kosovo. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité doit être intégralement mise en oeuvre. Nous demandons, en particulier, à la KFOR de tenir compte des vues du Gouvernement de la Macédoine et de prendre des mesures efficaces pour renforcer les patrouilles le long des frontières, afin, d'une part, d'empêcher les extrémistes albanais de traverser la frontière et, de l'autre, de mettre un terme au trafic illégal d'armes.

La situation actuelle montre encore une fois qu'à long terme, une paix durable ne pourra être réalisée dans la région qu'en renforçant la cohésion, la réconciliation et la tolérance entre les communautés ethniques, et en favorisant la promotion de l'harmonie interethnique. Les pays et les parties de la région, ainsi que la communauté internationale, doivent tout mettre en oeuvre pour parvenir à cet objectif.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à vous, Monsieur le Président, et à nos collègues pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères. Compte tenu de l'heure tardive, je serai bref. J'espère toutefois que notre brièveté ne sera pas interprétée à tort comme un manque de sympathie ou un manque d'appui à l'égard des préoccupations exprimées par le Ministre des affaires étrangères.

Il est évident que le Conseil est saisi de la situation difficile que vous avez décrite. Cette semaine, suivant la formule Arria, le Conseil a rencontré le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Celui-ci s'est entretenu avec le Premier Ministre de la Yougoslavie, et maintenant nous vous rencontrons. Je crois que nous avons eu trois réunions de haut niveau en une semaine pour débattre de

la situation au Kosovo. C'est là, je pense, un précédent qui témoigne clairement de notre engagement à cet égard.

Comme vous l'avez également entendu, Monsieur le Ministre, il semble y avoir un niveau élevé de consensus dans cette salle. Nous condamnons tous les extrémistes albanais, et cette condamnation sera clairement énoncée dans la déclaration du Président qui sera adoptée immédiatement après la présente séance.

Quant à nous, nous voudrions marquer rapidement notre accord avec les deux points que le Ministre des affaires étrangères a soulevés dans son discours. Le premier point se rapporte à son affirmation selon laquelle le problème auquel son pays est confronté nécessite de prendre des mesures politiques, diplomatiques et sécuritaires. Nous voudrions seulement ajouter que des mesures économiques seraient peut-être également nécessaires en tant que solution à long terme. Nous sommes réjouis que le Ministre des affaires étrangères ait dit que les dirigeants des pays de la région se sont engagés vers une nouvelle ère de développement, de coopération et de stabilité dans leurs relations. Nous pensons qu'il s'agit là de la meilleure formule à long terme.

Le deuxième point soulevé par le Ministre des affaires étrangères est qu'il ne faut pas oublier que cette fois, la communauté internationale est également sérieusement mise à l'épreuve. Je pense que cela implique clairement que le Conseil de sécurité est également sérieusement mis à l'épreuve concernant cette question. Nous ne serons certainement pas jugés par les déclarations que nous ferons à la presse ni par nos futures déclarations présidentielles ou par les résolutions que nous adoptons mais par les résultats sur le terrain. Nous espérons que, à la suite des actions du Conseil, il y aura des résultats sur le terrain. Si tel n'était pas le cas, j'espère que le Ministre des affaires étrangères nous tiendra au courant.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*): Le conseil a eu hier l'occasion de rencontrer le Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie et le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. La réunion d'aujourd'hui avec le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine met en exergue le fait que les questions relatives à la paix et à la sécurité dans les Balkans doivent être examinées dans un contexte régional.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à M. Kerim et de le remercier de nous avoir présenté le plan d'action de son gouvernement visant à prévenir une nouvelle détérioration de la situation. Je lui exprime les sincères condoléances de mon pays pour les trois soldats macédoniens qui ont perdu la vie à la suite des violences le long de la frontière de son pays avec le Kosovo.

Vendredi dernier, ma délégation s'est associée aux autres membres du Conseil pour condamner les violences récentes perpétrées par des extrémistes qui essayent de saper la sécurité et la stabilité dans la région. À ce moment-là, le Conseil s'est félicité des premières mesures prises par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pour contrôler la frontière et a demandé à la KFOR et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) d'envisager d'autres mesures à cet égard. Nous nous réjouissons donc de constater la coopération étroite entre la KFOR et le Gouvernement macédonien qui s'est développée ces derniers jours afin de prévenir toute escalade de violence. Nous notons également l'aide apportée par d'autres gouvernements et organisations internationales.

Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Hans Haekkerup, a également rencontré les responsables de Macédoine pour appuyer les efforts déployés par le Gouvernement afin de réduire les tensions le long de la frontière. Le Représentant spécial du Secrétaire général et la MINUK ont promis de faire tout leur possible afin de stabiliser la situation. Nous exhortons le Gouvernement macédonien à continuer cette étroite collaboration et à chercher une solution politique à ces tensions.

Nous avons pris note des suggestions du Ministre des affaires étrangères concernant les mesures supplémentaires qu'il faut prendre pour empêcher une nouvelle escalade et nous attendons avec intérêt les discussions futures sur cette question. Il est essentiel que des mesures soient prises pour réduire la tension le long de la frontière en tenant compte de l'objectif ultime qui est la réconciliation. Nous continuons de souhaiter la coexistence pacifique des divers groupes ethniques dans la région des Balkans, un climat de paix et de stabilité et leur intégration dans la communauté européenne en général.

La Jamaïque s'associe à la déclaration que vous ferez, Monsieur le Président, au nom du Conseil.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous sommes, nous aussi, très heureux d'avoir la possibilité de rencontrer le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine et d'entendre ses vues sur les questions de la paix et de la sécurité dans la région, qui sont importantes pour le Conseil.

Tout d'abord, la Norvège voudrait féliciter les autorités macédoniennes d'avoir réussi à maintenir la paix et la stabilité et à développer la démocratie dans leur pays pendant une décennie d'indépendance, et ce dans des circonstances difficiles. Cela s'est fait notamment grâce à une politique constante de coopération constructive entre les différents groupes ethniques les slaves macédoniens et les Albanais. La Norvège apprécie les succès de l'ex-République yougoslave de Macédoine et oeuvrera pour s'assurer que la communauté internationale appuie activement les efforts déployés par le Ministre des affaires étrangères pour maintenir la paix et la stabilité à l'avenir également.

D'emblée, nous devons dire clairement que les préoccupations sécuritaires du pays du Ministre des affaires étrangères sont légitimes, qu'elles doivent trouver réponse et que sa souveraineté et son intégrité territoriale doivent être pleinement défendues et respectées. La Norvège condamne vigoureusement toutes les activités violentes des groupes armés extrémistes dans la région, notamment les attaques des extrémistes albanais dimanche dernier, qui ont de manière tragique causé la mort de trois soldats macédoniens. Ces activités constituent une menace pour la paix et la stabilité intérieures et régionales et doivent être rejetées catégoriquement. Il est également important que les dirigeants de la région isolent les forces extrémistes et condamnent clairement les actes de violence.

Nous appuyons les autorités macédoniennes dans leurs efforts légitimes visant à rétablir la paix et la sécurité internes, notamment en créant un climat de confiance du côté macédonien de la frontière avec le Kosovo. Il importe que les mesures prises soient proportionnées aux défis sur le terrain et nous félicitons le Gouvernement du Ministre des affaires étrangères pour la responsabilité et la retenue dont il a fait preuve pour réagir à cette situation.

Mon gouvernement prend note avec intérêt du plan d'activités proposé par les autorités macédoniennes. La Norvège pense que la Force au Kosovo (KFOR) doit effectivement intensifier ses activités

pour contrôler les zones frontalières au Kosovo. Nous pensons également qu'il importe de maintenir des contacts étroits entre l'armée macédonienne et la KFOR pour parvenir au meilleur contrôle possible de ces zones frontalières.

Pour terminer, nous sommes fermement convaincus que la déclaration présidentielle d'aujourd'hui apportera un appui important aux efforts futurs du Ministre des affaires étrangères.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons, nous aussi, chaleureusement la bienvenue au Ministre Kerim. Il peut constater que nous sommes pratiquement unanimes pour appuyer les propositions qu'il vient de faire concernant la situation dans laquelle se trouve son pays. Nous condamnons bien sûr les violences récentes perpétrées par les extrémistes albanais dans le nord de la Macédoine, notamment le décès tragique des trois soldats le week-end dernier.

Nous nous félicitons du dialogue qui s'est instauré maintenant entre le Gouvernement macédonien et l'Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN) et Force au Kosovo (KFOR) s'agissant des mesures concrètes à prendre pour faire face à la situation et pour poser les bases d'une coopération intensifiée et à long terme. Je me fais entièrement l'écho des félicitations présentées par mes collègues autour de cette table à l'action prudente prise à ce jour par le Gouvernement macédonien. La visite du Ministre des affaires étrangères à l'OTAN vendredi sera une occasion importante pour donner suite au plan d'action que vous avez présenté aujourd'hui. La résolution 1244 (1999) donne à la KFOR un large mandat pour agir et il lui appartient de prendre les décisions opérationnelles. Nous nous félicitons qui ont déjà été acceptées – par exemple, un contrôle de la frontière plus strict de la part de la KFOR et une liaison plus étroite entre la KFOR et les forces macédoniennes. Tout cela devrait permettre d'aboutir bientôt à une réaction plus efficace sur le terrain.

Au Conseil, nous continuerons de suivre d'ici la situation de très près, parallèlement à l'action opérationnelle entreprise par nos collègues du Conseil de l'Atlantique Nord. Il appuie fermement la déclaration présidentielle que nous adoptons aujourd'hui, et qui enverra un message clair aux extrémistes, à savoir que la violence ne saura être tolérée.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue au Premier Ministre M. Kerim au Conseil de sécurité. Nous condamnons vigoureusement nous aussi les actes de violence récents perpétrés par des extrémistes armés le long de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, notamment les attaques perpétrées dimanche près de Tanusevci qui ont abouti à la mort de trois soldats macédoniens. Ces incidents mettent en péril la stabilité non seulement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, mais de toute la région, et cela va à l'encontre des signaux positifs émis au sommet du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est tenu récemment à Skopje.

L'Irlande souscrit pleinement à la déclaration que fera le Représentant permanent de la Suède, qui représente la présidence de l'Union européenne. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner quelques points d'une importance particulière et pour poser une question au Ministre des affaires étrangères. Nous encourageons les dirigeants politiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Kosovo à prendre des mesures en vue d'établir la paix et la stabilité dans la région. Nous nous félicitons de la retenue judicieuse dont ont fait preuve jusqu'à présent les autorités de Skopje et nous prenons note du plan d'action dont le Ministre des affaires étrangères M. Kerim nous a donné aujourd'hui un aperçu; nous l'examinerons avec soin.

L'Irlande appuie le dialogue entre les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Force au Kosovo en vue de prendre de nouvelles mesures concrètes pour contrôler la région frontalière. Nous pensons qu'il est indispensable que les efforts déployés par toutes les organisations internationales pertinentes, notamment l'Union européenne, l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en vue d'établir la stabilité soient bien coordonnées. L'Irlande appuie pleinement l'intégrité territoriale de l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui est un partenaire dans notre entreprise européenne commune, et nous comptons que toutes les parties respectent l'accord de délimitation des frontières signé à Skopje le 23 février.

Enfin, la situation actuelle souligne l'importance des relations interethniques dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et j'aimerais que le Ministre des affaires étrangères nous dise si la communauté interna-

tionale peut faire davantage pour aider les efforts du Gouvernement de Skopje à cet égard.

M. Cherif (Tunisie) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Kerim, Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Sa présence parmi nous témoigne de l'importance de la question que nous traitons aujourd'hui, tant il est vrai que les violences qui sévissent sur la frontière avec le Kosovo menacent la stabilité et l'équilibre ethnique de l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, ces violences risquent de déstabiliser l'ensemble de la région et de compromettre les efforts déployés à ce jour par la communauté internationale.

Nous condamnons fermement les attaques perpétrées à l'encontre de l'armée de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui ont engendré des morts parmi les soldats. Nous estimons nécessaire de mettre fin à ces actes de violence dans toute la région, notamment dans la zone frontalière. Nous réaffirmons par ailleurs le droit de l'ex-République yougoslave de Macédoine à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la vie paisible à l'intérieur de ses frontières. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord de délimitation des frontières signé le 23 février 2001 à Skopje entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous exhortons la Force au Kosovo à déployer davantage d'efforts en vue de contenir la crise et d'éviter qu'elle ne déborde dans toute la région pour créer de nouveaux foyers de tension.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est essentiel de traiter les causes profondes de la violence dans la région, notamment les causes économiques et sociales et de prendre les mesures adéquates pour le rétablissement d'une paix durable dans la région. Nous sommes convaincus que le règlement de tout différend par les moyens pacifiques et le dialogue est de nature à aider les parties à s'engager sur la voie de la réconciliation ethnique durable.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Kerim, Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et lui dire que mon pays l'appuie dans la recherche d'une solution aux problèmes qui font que nous nous réunissons aujourd'hui.

La Colombie condamne toutes les formes de violence. Nous n'acceptons aucune raison pouvant la justifier. Nous nous joignons donc à tous ceux qui ont pris

la parole avant nous pour condamner les faits survenus ces derniers jours près du village de Tanusevci, à la frontière entre le Kosovo et la Macédoine. Mon pays estime que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États est l'un des principes essentiels des relations internationales. Nous rejetons donc les menaces constantes que les extrémistes posent à l'intégrité territoriale de la Macédoine.

Nous appuyons la demande faite par le Ministre sur la nécessité pour la Force au Kosovo d'agir immédiatement pour endiguer ces activités terroristes et empêcher qu'elles n'aient des répercussions sur le reste du pays et de la région. Comme l'a très bien dit le Ministre, il est nécessaire que la communauté internationale maintienne une présence importante dans la région pour éviter que la situation ne se dégrade et pour contribuer au rétablissement de la confiance entre les parties. Il ne faut ménager aucun effort pour trouver une issue politique à cette crise, ce qui, à notre avis, est la seule solution viable.

Je terminerai en exprimant l'appui de ma délégation à la déclaration présidentielle que nous allons adopter après cette séance.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout remercier M. Kerim, Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine de sa déclaration. Je note que les informations qu'il a communiquées au Conseil corroborent la détérioration de la situation à la frontière de l'ex-République yougoslave de Macédoine avec le Kosovo. A l'instar des autres délégations, nous sommes profondément préoccupés par l'escalade de la tension dans la vallée de Presevo et de l'explosion de la violence dans le nord de la Macédoine. Nous condamnons fermement les actions terroristes violentes et illégales commises par les groupes extrémistes dans la région, notamment la mort de trois soldats la semaine dernière. Nous appuyons également la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue, car nous sommes convaincus que la situation actuelle ne peut être réglée que par des moyens politiques.

Ma délégation se félicite également de la signature, le 1er mars 2001, d'un accord de délimitation de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Je voudrais enfin dire que ma délégation reste attachée à la recherche d'une solution globale au problème de la région des Balkans et j'exprime l'appui de ma délégation à la déclaration présidentielle que nous adopterons après cette séance.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et le remercie de l'exposé qu'il nous a fait. Ma délégation condamne les actes de violence auxquels se livrent les extrémistes albanais dans le nord de la Macédoine. Nous apprécions le fait que le Gouvernement macédonien ait fait preuve de beaucoup de retenue pour faire face à la situation résultant des actions des extrémistes albanais. Nous n'avons pas de doute que la Force au Kosovo et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo fourniront au Gouvernement macédonien tout l'appui nécessaire pour lui permettre de faire face à la situation.

La Macédoine est un exemple de démocratie stable et multi-ethnique et mérite tout l'appui du Conseil de sécurité pour les propositions que le Ministre nous a présentées pour gérer la crise que lui imposent les militants albanais. Nous assurons le Ministre de notre appui total et nous faisons nôtre la déclaration présidentielle qui sera publiée à la fin de notre séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ukraine.

La détérioration rapide de la situation en République de Macédoine, qui a provoqué la convocation de la réunion d'urgence d'aujourd'hui fait l'objet d'une attention étroite de la part de mon pays. Le 5 mars, le Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine a publié une déclaration qui se lit comme suit :

« L'Ukraine est profondément préoccupée par les récents actes de violence perpétrés par les groupes armés extrémistes dans la zone frontalière entre la République de Macédoine et le Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie, qui ont coûté des vies humaines. Nous sommes particulièrement préoccupés par la poursuite des activités des forces extrémistes albanaises, qui n'ont pas abandonné les méthodes de terreur et de violence. Une série d'incidents armés qui ont été récemment provoqués par ces forces risque

d'entraîner une nouvelle montée des tensions dans toute la région. »

« L'Ukraine note les mesures immédiates prises par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) afin de renforcer le contrôle de la situation à la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et la Macédoine et appuie l'appel lancé par le Conseil de sécurité des Nations Unies à la (Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à la KFOR pour que ces dernières envisagent de nouvelles mesures visant à atténuer la gravité de la situation. »

Outre cette déclaration, je voudrais faire figurer au procès-verbal quelques remarques supplémentaires.

Tout d'abord, nous condamnons avec force les attaques contre les soldats macédoniens et nous déplorons la mort violente de trois d'entre eux, il y a quelques jours.

Deuxièmement, nous réaffirmons notre plein appui au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Macédoine.

Troisièmement, les affrontements armés entre les combattants albanais et les troupes macédoniennes qui ont eu lieu à la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie, dans sa partie kosovare, et la République de Macédoine, devraient être considérés comme une conséquence directe de la situation critique qui règne dans le sud de la Serbie. Il est donc évident à nos yeux que pour remédier à la situation à la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et la République de Macédoine, il faudra absolument trouver une solution viable et rétablir de bonnes conditions de sécurité dans la zone de sécurité terrestre.

À notre avis, il reste indispensable de renforcer dans l'avenir la coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), d'une part, et le Gouvernement yougoslave, d'autre part.

Nous jugeons encourageant le dialogue engagé entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Gouvernement yougoslave sur les problèmes dans le sud de la Serbie. Nous appuyons l'intention de l'OTAN de procéder à une réduction de la zone de sécurité et voyons là un pas dans la bonne direction. À notre avis, une application rapide du plan

du Gouvernement yougoslave visant à parvenir à une solution politique des problèmes actuels dans le sud de la Serbie par le biais de mesures de renforcement de la confiance, contribuera aussi à limiter dans une large mesure l'évolution dangereuse en cours dans la République de Macédoine.

Quatrièmement, l'Ukraine félicite le Gouvernement macédonien d'avoir jusqu'à présent réagi de manière mesurée à la situation et d'avoir tenté de trouver une solution politique. À notre avis, le plan d'activités visant à prévenir le débordement du conflit, tel qu'il a été présenté aujourd'hui par le Ministre macédonien des affaires étrangères, est plein de bon sens et mérite notre appui.

Cinquièmement, nous nous félicitons de l'engagement de l'OTAN en faveur de la sécurité, de la stabilité et de l'intégrité territoriale de ce pays, comme l'a dit le Secrétaire général de l'OTAN le 2 mars 2001, ainsi que des mesures déjà prises par le Gouvernement macédonien pour protéger ses frontières.

Nous applaudissons aux mesures mises actuellement en place par l'OTAN pour renforcer les capacités existantes de la KFOR en matière de surveillance de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie, dans sa partie kosovare, et la République de Macédoine, ainsi que l'annonce faite par l'Union européenne qu'elle augmentera le nombre de ses superviseurs dans la région. À notre avis, le Conseil devrait encourager de nouveaux efforts communs de la part de la KFOR et d'autres organisations internationales pertinentes, en coordination avec le Gouvernement macédonien, en vue d'appliquer le plan d'activités que ce dernier nous a présenté aujourd'hui.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Schori (Suède) (*parle en anglais*) : Comme vous le savez, Monsieur le Président, j'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – ainsi que les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie –, et les pays de l'Association européenne de libre échange de

l'espace économique européen – l'Islande et le Liechtenstein – se joignent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de la visite du Ministre des affaires étrangères, M. Kerim, au Conseil de sécurité et le remercie de sa déclaration sur la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'escalade récente de la violence à la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie, dans sa partie kosovare, et l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'Union européenne condamne vigoureusement le nombre croissant d'incidents violents dans la région, y compris l'attaque d'extrémistes de souche albanaise le dimanche 4 mars près du village de Tanusevci, qui a entraîné la mort de trois soldats. De tels actes de violence mettent en danger la stabilité et la sécurité de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de ses nationaux et devraient prendre fin immédiatement.

L'Union européenne invite tous les dirigeants politiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Kosovo à isoler les forces qui inspirent ces actes violents et à assumer leurs responsabilités pour la paix et la stabilité dans la région.

L'Union européenne réaffirme son ferme attachement au principe de l'inviolabilité de toutes les frontières de la région, y compris l'intégrité territoriale de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Elle se félicite des efforts faits par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), qui visent à mieux contrôler la zone région frontalière en question, et du renforcement continu de la coordination entre les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine et la KFOR afin de contribuer à la stabilisation de la situation dans la zone.

Une ex-République yougoslave de Macédoine stable et pacifique à l'intérieur de frontières internationalement reconnues constitue une condition importante d'une intégration plus complète de ce pays à l'Union européenne, ainsi qu'un facteur clef de la stabilité de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais informer le Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de la Turquie dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Conformément à la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit

de vote, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gökçürk (Turquie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Bulgarie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sotirov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous féliciter, en tant qu'ancien collègue et ami, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je vous souhaite, à vous et à vos collègues, plein succès dans l'accomplissement de vos importantes tâches.

Ma délégation se félicite de la précieuse participation au débat actuel du Ministre des affaires étrangères de la République de Macédoine, M. Srgjan Kerim. Le plan d'action qu'il a présenté aujourd'hui mérite d'être examiné avec soin. Nous estimons que sa réalisation créerait des conditions qui favoriseraient une réduction des tensions dans cette partie de la région et qui permettraient la stricte application de la résolution 1244 (1999), seule base d'une solution durable des problèmes actuels.

La Bulgarie s'est associée à la déclaration que vient de faire le Représentant permanent de la Suède au nom de l'Union européenne. Toutefois, en tant que pays voisin, nous avons demandé la parole pour réaffirmer notre vive préoccupation face aux récents actes de violence survenus dans la partie septentrionale de la Macédoine, le long de sa frontière avec la République fédérale de Yougoslavie. Le Gouvernement bulgare a déjà adopté deux déclarations condamnant fermement les activités des groupes terroristes qui violent l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Macédoine. Les derniers incidents tragiques ont abouti à la mort de trois soldats macédoniens.

Le Gouvernement bulgare estime que les activités des extrémistes albanais armés dans la zone du village de Tanusevci équivalent à l'ouverture d'un nouveau front dans la guerre dont le Kosovo est l'enjeu entravent les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution pacifique et durable sur la base des dispositions de la résolution 1244 (1999) du

Conseil de sécurité. Ces attaques ne sont pas le résultat d'un conflit interethnique dans la République de Macédoine, mais représentent plutôt des tentatives visant à déclencher un conflit de cette nature dans le pays.

Ces attaques sont survenues à un moment où, après 10 années d'efforts, la République de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie avaient conclu un accord sur la délimitation de leur frontière commune.

Le Gouvernement bulgare s'est félicité de cet accord comme étant un facteur supplémentaire pour la stabilité régionale. Nous rejetons donc très fermement toute tentative de remettre en cause une frontière reconnue par le droit international. Nous estimons que les événements récents affectent la sécurité de la République de Macédoine et pourraient engendrer une nouvelle source de déstabilisation dans cette partie de la région. Des préoccupations graves existent selon lesquelles le fait d'affaiblir la ligne frontalière dans cette région sert les intérêts de certains éléments du crime organisé qui financent les groupes extrémistes des deux côtés de la frontière. Seul un isolement total des extrémistes peut mettre un terme à leurs activités illégales.

La stabilité de la République de Macédoine est d'une importance clef pour les intérêts nationaux de la Bulgarie et des autres pays de la région. Le Gouvernement bulgare apporte donc un appui moral et politique aux efforts que les autorités macédoniennes déploient pour utiliser des moyens politiques et diplomatiques et s'abstenir de chercher une solution militaire. Mon gouvernement maintient des contacts permanents avec le Gouvernement de la République de Macédoine. Nous avons déjà dit que nous sommes disposés à fournir toute assistance bilatérale et multilatérale que les autorités macédoniennes jugeraient nécessaire pour la gestion de la crise actuelle, y compris une aide militaire et technique. Demain, notre Premier Ministre Ivan Kostov se rendra en visite officielle en la République de Macédoine.

La Bulgarie estime que l'implication active de la communauté internationale est vitale pour réduire la tension existante. Il est encore possible de prévenir le débordement du conflit vers d'autres parties de la zone frontalière. Sans cela, si l'escalade de la tension n'est pas endiguée à temps, l'ONU devra avoir recours à une opération beaucoup plus vaste et plus coûteuse. Nous félicitons l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui est disposé à appuyer la stabilité et la sécurité de la

République de Macédoine. En tant que participant à la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Bulgarie attend que d'autres mesures soient prises pour renforcer le contrôle le long de la frontière yougoslave qui sépare le Kosovo de la Macédoine et pour éliminer les sources d'approvisionnement des extrémistes. Comme exemple typique, il faudrait trouver le moyen de garantir la mise en œuvre des dispositions de l'Accord militaro-technique signé à Kumanovo le 9 juin 1999, confiant à la KFOR le contrôle de la frontière yougoslave avec la République de Macédoine et l'Albanie.

La Bulgarie continuera de suivre les événements sur la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et la République de Macédoine et n'épargnera aucun effort pour promouvoir la stabilité et la coopération dans l'Europe du Sud-Est. Mon gouvernement se félicitera de toute décision du Conseil de sécurité qui pourrait réduire la tension et faciliter la mise en œuvre intégrale de la résolution 1244 (1999).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il m'a adressées. Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Grèce. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gounaris (Grèce) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de mon gouvernement sur la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je voudrais m'associer à la déclaration de l'Union européenne faite par le Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Schori.

Je souhaite la bienvenue à M. Kerim, Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Conseil de sécurité et j'exprime notre appréciation pour sa déclaration. Nous pensons que les points qu'il a soulignés doivent faire l'objet d'un examen attentif.

La Grèce, comme la communauté internationale, condamne fermement et sans équivoque tous les actes de violence et de terrorisme tant sur les frontières nord de l'ex-République yougoslave de Macédoine qu'en Serbie méridionale.

Lors de sa visite hier à Skopje, le Ministre grec des affaires étrangères, M. George Papandreou, a transmis un message au nom du Premier Ministre grec qui souligne que la souveraineté et l'intégrité territo-

riale de l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans ses frontières internationalement reconnues, sont essentielles à la stabilité de notre région.

En outre, la Grèce réitère son plein appui à toutes les mesures déjà prises et se félicite des nouvelles mesures prises par l'ONU, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Union européenne pour assurer l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale et le caractère unitaire de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

La Grèce est fermement convaincue que la communauté internationale, en cet instant précis, ne devrait pas hésiter à faire face, de manière immédiate et efficace, à la situation de sécurité fragile le long des frontières de l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'escalade des actes de violence pourrait déstabiliser les fondements mêmes de ce pays en tant qu'État multiethnique, multiculturel et multireligieux, dans lequel la communauté internationale a déjà tellement investi avec succès.

La Grèce encourage un dialogue régional continu, visant à empêcher un débordement de violence et promouvant la démocratie, plus de tolérance, moins de fragmentation, le respect des frontières existantes et le développement prospère de l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Slovénie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Petric (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne qui a été prononcée par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne et des pays associés.

C'est un honneur de saluer la présence parmi nous de M. Srgjan Kerim, le Ministre des affaires étrangères d'un pays qui, au cours d'une décennie de crise et de guerres dans les Balkans, a témoigné d'une grande retenue, de maturité et de persévérance pour résoudre pacifiquement des situations compliquées et dangereuses. Son pays a participé activement à une série d'initiatives visant à stabiliser la région et à promouvoir la coopération et le développement, telles que l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est. Je mentionne que le Ministre Kerim lui-même a été l'un des

plus fervents partisans du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Son engagement personnel a contribué au succès de cette importante initiative internationale.

Garder la Macédoine à l'écart des conflits durant la dernière décennie n'a pas été une tâche facile à accomplir dans un environnement souvent hostile et dans des circonstances économiques extrêmement difficiles. Malgré les effets négatifs que les sanctions établies contre la République fédérale de Yougoslavie ont eues sur l'économie de la Macédoine et malgré sa composition ethnique délicate, la Macédoine a réussi à protéger non seulement son intégrité territoriale, mais aussi sa stabilité interne, son processus démocratique et ses progrès économiques. Au moment de la crise du Kosovo, la Macédoine a, au prix de grands sacrifices, offert un abri à des centaines de milliers de réfugiés albanais du Kosovo, victimes de l'épuration ethnique, et a accordé son plein appui à l'ONU, à l'OTAN, et aux autres organisations internationales dans leurs efforts pour résoudre la crise du Kosovo.

Plus important encore, dans ces années où l'agression et les conflits ethniques et religieux semblaient être la norme dans les parties de l'ex-Yougoslavie, la Macédoine est parvenue à intégrer sa population albanaise et ses autres minorités dans la vie politique, économique et sociale.

Ces dernières semaines, nous avons assisté à des actes de par de la part des extrémistes et des terroristes près de la frontière qui sépare la République fédérale de Yougoslavie de la Macédoine. Les actes des extrémistes et la violence mettent en danger la stabilité de la Macédoine et pourraient provoquer une nouvelle crise. De fait, l'escalade de la violence, si elle n'est pas immédiatement maîtrisée, peut menacer non seulement la Macédoine, mais toute la région également. Nous ne devons pas sous-estimer les conséquences extrêmement dangereuses, si les extrémistes ne sont pas sous contrôle et si l'on ne fait pas baisser les tensions.

Il va sans dire que la Slovénie condamne fermement les actes de violence. La Slovénie prie instamment les dirigeants politiques et en particulier les dirigeants de la communauté albanaise de Macédoine et ceux des Albanais du Kosovo, d'isoler les extrémistes et les auteurs d'actes de violence au Kosovo, dans la vallée de Presevo et maintenant dans la région frontalière de la Macédoine. La Slovénie prie également ces dirigeants d'assumer leurs responsabilités et de témoi-

gner d'un soutien actif à la paix et à la stabilité dans la région. Les dirigeants albanais du Kosovo ne doivent pas oublier que ce n'est que grâce à l'appui de la communauté internationale, y compris celui de la Macédoine, qu'ils ont pu résister à l'attaque du régime Milosevic sur la communauté albanaise du Kosovo.

La présence et la participation de la communauté internationale en Macédoine et plus généralement dans les Balkans au cours de la dernière décennie ont permis d'amener la paix dans la région. Nous devons maintenant tout faire, par une action rapide et énergique et un appui total à la Macédoine, pour que les résultats obtenus ne soient pas remis en cause. Nous sommes certains qu'avec la participation active de la communauté internationale et l'action des autorités macédoniennes – qui doit, comme cela a été le cas jusqu'à présent, conserver mesure et retenue, et rester politique plutôt que militaire – on peut parvenir à une désescalade de la situation et éviter une crise naissante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Slovénie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Croatie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous saluons la présence à cette séance du Ministre des affaires étrangères de la Macédoine, M. Kerim.

Le Gouvernement de la République de Croatie condamne les attaques des extrémistes et exprime sa crainte de voir dégénérer la violence vers un conflit en Macédoine. En conséquence, le Ministère des affaires étrangères croate a fait une déclaration hier dans laquelle il exprime ses craintes que des attaques comme celles-ci ne mettent en danger la stabilité de la Macédoine et qu'elles n'affectent le processus de normalisation au Kosovo, et n'aboutissent ainsi à la dégradation des relations dans toute la région.

Nous déplorons vivement les morts provoqués par ces actes terroristes. Nous condamnons les incidents survenus le long de la frontière septentrionale de la Macédoine ainsi que les menaces dont ont fait l'objet les représentants de la communauté internationale dans la zone. Par ailleurs, nous saluons la retenue dont ont fait preuve les autorités de la République de Macédoine. Il est indispensable de rester unifié et résolu au niveau de la communauté internationale pour

empêcher toute dégradation supplémentaire de la situation dans la région, toujours sous l'effet délétère de l'héritage du régime de Milosevic.

On ne doit pas oublier les souffrances de la population albanaise au Kosovo, mais il ne faut pas oublier non plus que la violence engendre la violence. De concert avec leurs frères de la région, les Albanais de Macédoine doivent s'efforcer, comme le font, d'ailleurs, la plus grande partie d'entre eux, de protéger leurs droits et leurs intérêts par le biais d'institutions démocratiques. Ils peuvent compter, dans cet effort, sur notre soutien total.

La République de Croatie tient à redire qu'elle reste avant tout attachée au maintien de la paix et de la sécurité globale dans la zone, dans l'intérêt de tous les citoyens de Macédoine et de tous les peuples de l'Europe du Sud-Est.

Il importe toujours au plus haut point, pour la stabilité à long terme de l'Europe du Sud-Est, de faire la lumière sur les événements tragiques des derniers jours, afin d'établir les responsabilités et de rompre le cycle de l'impunité, en punissant les personnes responsables – à commencer par M. Milosević – des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide. D'autre part, il est absolument crucial de rompre avec la tradition du recours à la violence à des fins politiques, et d'accepter le dialogue comme seul moyen légitime de régler les différends et conflits existants.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mladenović (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : La République fédérale de Yougoslavie est gravement préoccupée par l'escalade du terrorisme de certains Albanais de souche, qui affecte maintenant la Macédoine et menace la sécurité de la région tout entière. Les efforts inlassables déployés par les pays de la région et la communauté internationale pour stabiliser la situation et renforcer la confiance se trouvent sérieusement mis en cause.

Les dernières attaques à main armée perpétrées par des terroristes albanais de souche dans le village de Tanusevci en Macédoine ont causé la mort de trois personnes. En tant que pays voisin, la République fédérale de Yougoslavie suit avec une attention particulière l'évolution de la situation en Macédoine. Nous ap-

puyons totalement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Macédoine. Nous estimons que le Gouvernement macédonien est habilité à prendre toutes les mesures légitimes qui s'imposent pour préserver son intégrité territoriale et stabiliser la situation sur son propre sol. La République fédérale de Yougoslavie appuie pleinement le plan d'action visant à résoudre la crise à la frontière entre la Macédoine et la Yougoslavie, adopté lundi par le Gouvernement macédonien et que vient de nous décrire son Ministre des affaires étrangères, M. Srgjan Kerim.

Mon gouvernement condamne énergiquement les récentes attaques terroristes à main armée perpétrées contre l'armée de Macédoine. Il est évident qu'il s'agit là d'une tentative visant à provoquer une nouvelle conflagration dans les Balkans dans le but de parvenir à des objectifs politiques par la violence. Nous rencontrons les mêmes problèmes sur une partie de notre territoire, de l'autre côté de la frontière entre la Yougoslavie et la Macédoine. Cet après-midi, un véhicule appartenant à l'armée yougoslave a sauté sur une mine actionnée à distance, qui avait été posée par des terroristes albanais sur la route conduisant au village d'Orahovic dans le sud de la Serbie, en dehors de la zone de sécurité terrestre. Dans l'explosion, deux soldats ont été tués sur le coup instantanément et deux officiers ont été grièvement blessés. On m'a fait savoir avant le début de la séance que l'un des officiers avait succombé à ses blessures et que l'autre était entre la vie et la mort. Il est grand temps de prendre des mesures résolues et concrètes contre l'extrémisme albanais. Il est manifeste que ces actes d'extrémisme sont coordonnés à une grande échelle et qu'ils s'inscrivent dans le cadre de plans et d'objectifs albanais plus larges.

La Yougoslavie reste convaincue que les troubles qui perturbent la région ne pourront être réglés que par la voie pacifique, par la concertation et dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États. Il est indéniable que c'est à la Force de paix au Kosovo (KFOR) et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo qu'incombe la responsabilité principale de la sécurité au Kosovo-Metohija, comme le prévoit la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Les événements tragiques survenus dans le village de Tanusevci d'un côté, et le village d'Orahovic de l'autre côté de la frontière entre la Yougoslavie et la Macédoine, ainsi que ceux qui se sont produits récemment dans la zone de sécurité terrestre le long de la

frontière administrative du Kosovo-Metohija, confirment de façon on ne peut plus claire que la démilitarisation des groupes armés albanais ne s'est pas faite comme il est demandé dans la résolution 1244 (1999). De même, le passage incontrôlé de groupes extrémistes armés et d'armes du Kosovo-Metohija vers le sud de la Serbie et en la Macédoine se poursuit encore. La Yougoslavie et la Macédoine, États démocratiques, sont tout à fait en droit d'attendre du Conseil de sécurité qu'il envoie un message clair et ferme aux extrémistes albanais.

La République fédérale de Yougoslavie et son Gouvernement démocratiquement élu continueront d'appeler à un règlement pacifique de cette crise, et ce dans l'intérêt de la stabilité régionale et du développement des relations de bon voisinage. La récente signature de l'accord de délimitation de la frontière entre la Yougoslavie et la Macédoine est l'aboutissement des efforts de nos deux pays, soucieux d'apporter leur contribution à ces objectifs.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit soutenir le Gouvernement macédonien dans ses efforts pour déjouer les tentatives actuelles de déstabilisation de son pays, et pour contribuer par là à la stabilité de toute la région.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous voir de nouveau dans cette salle et je vous souhaite plein succès dans vos nouvelles responsabilités.

Ma délégation salue la participation du Ministre des affaires étrangères de la Macédoine, M. Srgjan Kerim, dont elle a écouté la déclaration avec grand intérêt.

Je voudrais donner lecture de la déclaration adoptée par le Gouvernement albanais suite aux événements survenus à Tanusevci.

« Le Gouvernement albanais a observé avec attention et préoccupation les derniers événements survenus dans plusieurs parties de notre région, notamment au Kosovo et dans le sud de la Serbie. Il est profondément préoccupé par les derniers événements violents survenus dans le village de Tanusevci, en Macédoine, où, d'après un communiqué de presse, trois soldats macédo-

nien ont été tués. Exprimant ses condoléances pour les victimes, le Gouvernement albanais réitère sa condamnation des actes de violence commis par des groupes ou individus extrémistes, actes qui vont à l'encontre des aspirations des Albanais et des Macédoniens de souche albanaise dans la région. Nous sommes convaincus que le Gouvernement macédonien continuera de faire preuve de la sagesse et de la retenue voulues face à la situation créée et la résoudre. Le Gouvernement albanais a toujours appuyé le règlement du problème des Albanais en Macédoine par des moyens institutionnels et démocratiques.

Le Gouvernement albanais a salué les mesures positives prises au cours de l'année dernière par le Gouvernement macédonien en faveur des droits de la population albanaise dans un esprit de tolérance et de coopération. Dans ce cadre, les actes de violence sont contraires aux intérêts des Albanais et à la position adoptée par la faction politique albanaise en Macédoine. Ces actes sont de nature à ternir l'image du peuple albanais dans la région tout entière et risquent de les priver du soutien et de la sympathie de la communauté internationale, qu'ils avaient acquis durant la guerre au Kosovo.

Le Gouvernement albanais demande donc instamment à tous les partis politiques albanais, aussi bien en Macédoine qu'au Kosovo de s'écarter de ces actes extrémistes où qu'ils se produisent et quels qu'en soient leurs auteurs. Dans l'intervalle, le Gouvernement albanais partage les préoccupations de la communauté internationale et exprime toute sa gratitude pour l'engagement dont la communauté internationale a fait preuve en faveur d'une solution pacifique du problème dans notre région. Enfin, le Gouvernement albanais continuera d'être attaché à la stabilité démocratique de la Macédoine et de l'ensemble de la région, en coopération avec la communauté internationale, les gouvernements des pays de la région et les forces politiques albanaises en Macédoine, au Kosovo, au Monténégro et en Serbie méridionale. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Albanie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à

prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gökürk (Turquie) (*parle en anglais*) : Je serai bref en cette heure tardive. C'est un plaisir pour nous de voir ici le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays ami de la Turquie.

Nous nous sommes alignés sur la déclaration faite par l'Ambassadeur de la Suède au nom de l'Union européenne. En tant que pays voisin et ami historique de la Macédoine, je prends la liberté d'intervenir pour faire quelques observations supplémentaires.

Le Ministère des affaires étrangères de la Turquie a publié hier une déclaration pour déplorer les récentes violences dans la partie du Kosovo située à sur la frontière nord de la Macédoine. Le Président turc a aujourd'hui téléphoné à son homologue, le Président Trajkovski, pour exprimer ses condoléances devant les pertes de vie humaine et pour assurer son homologue que la Turquie entendait soutenir la sécurité et l'intégrité territoriale de la Macédoine. Le Sous-Secrétaire adjoint du Ministère des affaires étrangères de la Turquie se rendra demain matin à Skopje pour observer de première main la situation sur place et s'entretenir de manière approfondie avec les autorités macédoniennes.

En cette heure de détresse, nous sommes aux côtés de la Macédoine. Nous sommes résolus à agir contre tous les actes de terrorisme. Nous condamnons aussi l'escalade de la violence perpétrée par des éléments extrémistes sur la frontière nord de la Macédoine. Nous respectons pleinement l'intégrité territoriale et les frontières internationalement reconnues de la République de Macédoine. Nous soutenons les mesures prises par le Gouvernement de la Macédoine et par la communauté internationale pour mettre un terme à la crise et redresser la situation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, M. Kerim, pour des observations finales.

M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier personnellement Monsieur le Président et remercier tous les représentants des membres du Conseil de sécurité et des autres pays qui ont participé à la discussion d'aujourd'hui pour les condoléances que vous avez

exprimées devant la mort de trois soldats innocents de l'Armée macédonienne. Il ont été les victimes de la violence, mais leur sacrifice a une valeur inestimable car il symbolise la politique de paix de la Macédoine dans la région et en Europe. Je peux assurer le Conseil que la politique de paix menée par la Macédoine et la philosophie qui la sous-tend, fondée, entre autres, sur l'équilibre interethnique, se poursuivra.

Rien ne pourra nous empêcher de poursuivre cette politique. Le fait que nos forces armées macédoniennes n'aient pas réagi plus fortement ne représente pas une tactique politique de la part de mon gouvernement et du Président. Cela vient de la profonde conviction que la population macédonienne, y compris sa partie albanaise, ne doit pas être considérée comme une cible. La seule cible, s'il en est, ce sont les terroristes et les extrémistes. Je suis heureux d'affirmer aujourd'hui qu'ils ont été considérés comme une cible dans cette discussion et je voudrais remercier chaleureusement le Conseil pour le soutien apporté aux mesures présentées ici par mon gouvernement et à la politique que mon pays poursuit dans la région. Je me félicite du soutien exprimé dans la déclaration du Président et dans toutes les autres déclarations faites au cours de cette discussion.

Enfin, en réponse à la question de l'Irlande, je voudrais souligner que mon pays poursuit une politique de relations interethniques qui s'appuie sur des mesures concrètes, et que ces mesures supposent l'adoption d'autres mesures pour promouvoir l'éducation supérieure des divers groupes nationaux, en particulier la minorité albanaise, et leur participation au niveau local. A cet égard, je demande instamment à l'Union européenne et à tous les gouvernements amis et autres partenaires d'appuyer ces efforts par des mesures et projets concrets. C'est ainsi que l'on pourra mener une diplomatie préventive et lutter contre les extrémistes. Je peux assurer tous ceux qui pensent pouvoir revenir en arrière dans les Balkans que mon pays ne soutiendra pas de telles actions ni n'y participera. Au contraire : nous mènerons la politique que nous avons exposée dans ma déclaration d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé ses travaux pour la présente séance. Le Conseil reprendra immédiatement l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 10.